

Quartier?

8116B
Ancroft Library

208...

MILICE

DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

Huitième COMPAGNIE

Monsieur *Fernandes,*

L'ORGANISATION DE LA MILICE se fera *Dimanche*
du courant; en conséquence, il vous est or-
donné de la part du Gouvernement de vous rendre à cinq
heures du matin à la Place du Quartier, comme la plus
vaste, pour être incorporé à votre Compagnie: la Place de
chacune sera marquée par un petit Pavillon; celui qui
désignera la vôtre est *Vert & Blanc.* vous vous y
formerez en arrivant à ladite Place et garderez cet *Imprimé*
pour vous en rappeler.

Celui qui manquera à cette assemblée, qu'un devoir Patrio-
tique et de Citoyens nous impose, payera dix gourdes d'a-
mende à la Ville.

Nouvelle-Orléans, ce *14^e Juillet* 1804.

BELLECHASSE.

F373
P8M4
X

Fernandez

1812

1812

M I L I T A I R E

DE LA NOUVELLE ORLÉANS

Publication de la Nouvelle Orléans

Messieurs Fernandez

L'ORGANISATION DE LA MILITIAIRE

du conseil, en conséquence, il est
ordonné de la part du Gouvernement de verser les
sommes ou mises de la place de la Nouvelle Orléans, pour
laquelle, pour être mis en état de servir, il est ordonné
à chacune des municipalités de verser par la caisse de la
ville, la somme de \$1000,000, pour servir à la formation
d'un corps de milice, et à l'achat de la poudre et des
autres munitions nécessaires.

Cela qui manquera à être versé, par les
municipalités, sera payé par le Gouvernement, sur
les fonds de la ville.

Acte du 14 Janvier 1812

1812